

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°153 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 11 au 17 mars 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 17 mars 2019, au moins 524 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 5

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS 6

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES IMBONERAKURE..... 6

I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 7

II. FAITS SECURITAIRES..... 8

III. CONCLUSION..... 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

DCE : *Directeur Communal de l'Enseignement*

DPE : *Directeur Provincial de l'Enseignement*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

IST : *Infection Sexuellement Transmissible*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 6 personnes tuées dont 5 cadavres retrouvés, 1 enlevée, 6 torturées, 84 arrêtées arbitrairement et 5 victimes de VBG.

Parmi les victimes identifiées, figurent 1 femme tuée, 1 femme torturée et 8 mineurs arrêtés dont 6 filles.

Le phénomène de cadavres qui continue à s'observer dans divers endroits du pays est inquiétant par son nombre croissant.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti CNL.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 14 mars 2019, vers 8 heures, un corps sans vie d'une personne non identifiée en décomposition a été retrouvé sur la colline Gahwazi I, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, ce cadavre a été enterré par la population des environs et des agents secouristes de la Croix Rouge sur l'ordre de l'administration communale.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

En date du 11 mars 2019, sur la sous-colline Gikonko, colline Kigusu, zone, commune et province Cankuzo, le corps sans vie de Sylvestre Kabirigi a été retrouvé dans la brousse. Selon des sources sur place, la victime présentait des traumatismes au niveau de la tête ce qui a poussé à avancer l'hypothèse qu'elle a été tuée par des gens non identifiés à coup de gourdins quand elle rentrait chez elle en provenance d'un cabaret.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 15 mars 2019, vers 6 heures, sur les rives de la rivière Kaburantwa, sur la colline Butara, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, l'administrateur et le chef de poste de police de Bukinanyana ont fait enterer ce cadavre vers 10 heures, le même jour.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi, province Gitega

En date du 11 mars 2019, le matin, dans la vallée séparant les collines Nyamugari et Kigufi, en commune Gishubi, province Gitega, un corps sans vie d'un homme décapité a été retrouvé. Selon des sources sur place, les présumés auteurs et le motif de cet assassinat ne sont pas connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 13 mars 2019, vers 17 heures, un corps sans vie de Collette Nibogora, âgée de 56 ans, de la colline Kizi, commune Rusaka, province Mwaro, a été retrouvé dans la rivière Kayokwe par la population de la localité. Selon des sources sur place, les circonstances de cette mort n'ont pas été connues.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 13 mars 2019, sur la colline Gatare, commune Busoni, province Kirundo, Asmani Misago, âgé de 42 ans, membre du parti politique CNL, a été arrêté par le responsable communal du SNR et conduit à bord d'un véhicule de type pick up vers un endroit inconnu. Selon des sources sur place, les membres de sa famille ont cherché partout mais en vain et la raison de son arrestation n'a pas été connue.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 17 mars 2019, vers 19 heures, au marché de Buhiga, colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Jean de Dieu Rwantambara, âgé de 24 ans, commerçant, a été battu avec un bâton fait du fil électrique par deux Imbonerakure, Issa Nizigiyimana et Sadoscar Sabukwigura, chauffeur. Selon des sources sur place, ces derniers se sont introduits dans la boutique de Jean de Dieu et lui ont demandé une somme de 20 000 fbu avec des injures et des intimidations lui disant qu'il ne respecte pas la mission des Imbonerakure. Le commerçant leur a refusé de donner le montant exigé et ils l'ont menacé de le chasser de ce centre en lui intimant l'ordre de fermer sa boutique.

Quatre personnes torturées en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2019 indique qu'en date du 3 mars 2019, sur la colline Ruhehe, commune Bugabira, 3 Imbonerakure, Miburo, Emmanuel, Nduwayo et la nommée Mukamana, de la composante sociale Twa, ont été arrêtés et torturés à la position policière de Ruhehe et au cachot communal de la police par des policiers. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées du vol d'un fusil d'un policier qui l'avait laissé chez son amante. Selon les mêmes sources, le fusil avait été récupéré et caché par un Imbonerakure surnommé Sinope à Kiyonza, tout près du lac Cohoha. Le fusil a été par après remis à la police.

Une personne torturée en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2019 indique qu'en date du 10 mars 2019, vers 21 heures, au quartier Ngagara, de la colline, zone et commune Ntega, province Kirundo, le nommé Minani, résidant dudit quartier a été tabassé par le chef des jeunes Imbonerakure de ce quartier. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle et a été accusée de rentrer tard alors qu'ils ont commencé leur ronde nocturne. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS Ntega avant d'être transférée à l'hôpital de Kirundo tandis que le présumé auteur a été arrêté le lendemain avant d'être relaxé après une nuit passée au cachot de la brigade de Ntega.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES IMBONERAKURE

Soixante-douze personnes arrêtées en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 16 mars 2019, vers le matin, 72 personnes ont été arrêtées par des policiers sous le commandement du commissaire Guillaume Magorwa lors d'une fouille perquisition en zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, des policiers qui faisaient des contrôles des cahiers de ménages et des CNI avaient bloqué toutes les avenues situées entre l'avenue des Forces Armées, dite Kurya Kanyoni et la route séparant Cibitoke et Mutakura et personne ne pouvait entrer ou sortir jusqu'à 10 heures. Selon les mêmes sources, la libération de ces personnes qui avaient été arrêtées a été conditionnée d'un paiement de 10 000 fbu à verser au compte de la Mairie.

Huit élèves arrêtés en commune et province Kirundo

En date du 12 mars 2019, vers 16 heures, au parquet Kirundo, 8 élèves dont Belyse Iradukunda, de l'ECOFO Akamuri, du centre urbain de la commune et province Kirundo ont été arrêtés par le

responsable provincial du SNR, prénommé Olivier et le procureur de la République, Gérard Niyokindi. Selon des sources sur place, ces écoliers ont été conduits au cachot du parquet de Kirundo et ils étaient accusés de gribouillage sur la photo du Président Pierre Nkurunziza dans leur manuel scolaire. Selon les mêmes sources, deux d'entre eux ont été relaxés parce que l'un était parmi ceux qui ont livré ces élèves tandis que l'autre est le fils d'un membre influent du parti CNDD-FDD. En outre, trois des six filles détenues ont été relaxées, le 15 mars 2019 après une audience organisée la veille au TGI Kirundo.

Quatre personnes arrêtées en commune Kiremba, province Ngozi

En date 15 mars 2019, le matin, sur la colline Nyamarobe, zone Bugina, commune Kiremba, province Ngozi, 4 membres du parti politique CNL dont Jean Bosco Hatungimana, Marc Bagenzi et Constantin Minani ont été arrêtée par des policiers et conduits au cachot de la commune Kiremba. Selon des sources sur place, avant leur arrestation, des Imbonerakure de cette colline avaient encerclé leurs maisons toute la nuit. Selon les mêmes sources, des policiers ont dit à la population de la localité qui demandait le motif de ces arrestations que ces personnes avaient organisé des réunions illégales.

I.4. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Violence domestique en commune Mugamba, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mars 2018 indique que depuis le 1^{er} mars 2019, une femme du nom de Immaculée Sindayigaya, âgée de 28 ans, de la composante sociale Hutu, mère de 4 enfants, originaire de la colline Mudubugu, commune Gihanga, province Bubanza, s'est réfugiée au bureau communal de Mugamba, province Bururi. Selon des sources sur place, cette femme avait été renvoyée par son mari, Jean Claude Mfashimana, ex-FAB, de la composante sociale Tutsi de la colline Muyange, commune Mugamba. Selon les mêmes sources, Immaculée Sindayigaya et Jean Claude Mfashimana vivaient en union libre. En outre, ce dernier a été emprisonné au cachot de la police Mugamba mais il a été relâché. Cette affaire qui était au niveau du tribunal de résidence de Mugamba a vu l'intervention de la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Aimée Laurentine Kanyana qui, en date du 15 mars 2019, a mené une descente sur terrain pour remettre publiquement la maison à la femme et a donné une injonction au Parquet de Bururi pour arrêter Jean Claude Mfashimana.

Une personne violée en commune Gishubi, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2019 indique qu'en date du 10 mars 2019, le soir, un motocycliste, âgé d'environ 25 ans, de la colline Cimba, zone Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega, a violé C., âgée de 16 ans, élève de l'école fondamentale Nyabiraba II. Selon des sources sur place, le lendemain, le chef de colline Cimba a proposé au présumé auteur d'épouser cette victime pour ainsi étouffer l'affaire. Selon les mêmes sources, des leaders communautaires ont plaidé auprès de l'administrateur pour que le présumé auteur réponde de ce viol et la jeune fille retourne à l'école.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 mars 2019, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, une jeune fille nommée N., âgée de 16 ans, originaire de la colline Bihemba, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, de la même province, a été violée dans une maison isolée et inhabitée par un conducteur de taxi-moto, surnommé Matabura, âgé de 45 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Muhweza, zone Buhinyuza, résidant au centre de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi. Selon des

sources sur place, le motard transportait cette victime chez la Gouverneure de la province Karuzi, Calinie Mbarushimana où elle allait travailler comme domestique. Selon les mêmes sources, cette victime a été emmenée chez ladite autorité, le matin du 12 mars 2019, qui l'a conduite par après à l'hôpital de Karuzi pour des soins médicaux. A cette même date, la Gouverneure de la province Karuzi a suspendu les activités des motocyclistes du centre urbain de Karuzi pour contraindre ces derniers à dénoncer leur collègue, présumé auteur du viol.

Une personne violée en commune Musongati, province Rutana

En date du 11 mars 2019, vers 22 heures, sur la colline et zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, une prénommée C., âgée de 14 ans, résidant à cette même colline, a été violée par un homme de cette localité, agent de l'Institut National de l'Environnement et de la Conservation de la Nature (INECN). Selon des sources sur place, celui-ci a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du commissariat communal. Selon les mêmes sources, la victime a été amenée dans un établissement sanitaire de la place pour des soins médicaux.

Une personne violée en commune Musongati, province Rutana

En date du 14 mars 2019, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, une prénommée D., malade mentale, âgée de 34 ans, a été violée par un prénommé Gordien, membre du CNDD-FDD, enseignant de l'ECOFO Cumba. Selon des sources sur place, la victime a été vite conduite au centre de santé de Ngoma pour la prévention contre les IST et la grossesse non désirée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a fui vers la République Unie de la Tanzanie.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2019 indique qu'en date du 8 mars 2019, au CDS Rusarasi, commune Busoni, province Kirundo, Gervais Bukuru, membre du parti CNDD-FDD, frère de Shitsi, chef de colline Kagege, a succombé à ses blessures lui infligées par le nommé Murengerantwari, époux de la représentante du parti CNDD-FDD de ladite colline. Selon des sources sur place, en date du 2 mars 2019, Gervais Bukuru avait été battu par Murengerantwari l'accusant de voler un régime de banane. Selon les mêmes sources, Murengerantwari a été arrêté par la police et détenu au cachot communal de Busoni, en date du 10 mars 2019.

Port illégal d'arme et menace de mort en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 17 mars 2019, vers 14 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Issa, âgé de 37 ans, Imbonerakure, agent du SNR, originaire de ladite colline, a intimidé un nommé Havyarimana, militaire du camp Mukoni, province de Muyinga quand il était en congé chez lui. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure qui possédait un pistolet lui a dit qu'il pouvait le tuer. Selon les mêmes sources, cet Imbonerakure détenait cette arme depuis 5 mois.

Intimidations en commune Kabarore, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2019 indique qu'en date du 6 mars 2019, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Anicet Ndayizeye, Gouverneur de cette

province en compagnie du commandant de la région militaire, a tenu une réunion à l'intention de la population de cette colline où il lui a dit que la police et les militaires ont reçu l'ordre de tirer sur toute personne qui sera attrapée en train d'acheminer du coltan au Rwanda.

Contributions forcées en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2019 indique qu'en date du 5 mars 2019, en commune Gatara, province Kayanza, Isidore Girukwishaka, DCE de Gatara a organisé une réunion à l'intention de tous les directeurs des établissements scolaires de cette commune. Selon des sources sur place, l'objectif de cette réunion était d'obliger aux directeurs des écoles de tenir à leur tour des réunions, le lendemain, dans leurs établissements respectifs pour que toutes les enseignantes aient contribué aux élections de 2020 avant le 8 mars 2019, jour de la célébration de la Journée Internationale de la Femme. Il leur a dit également que les enseignants devaient contribuer pour la construction du stade de Kayanza comme suit: 10 000 fbu pour ceux qui ont un niveau universitaire, 8 000 fbu et 6 000 fbu pour ceux qui ont respectivement les niveaux A2 et D6.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.